

S.I.R.P.E.C.

COMPTE RENDU SUCCINT DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, les membres du Conseil Syndical du regroupement Pédagogique des environs de Clévilliers – SIRPEC - se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie de Clévilliers, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

Étaient présents : Mmes, Hélène DENIEAULT, Marianne DUBUS, Laure LEGRAND, Valérie TREFFEL, MM. Alain BELLAMY (absent pour le 1^{er} point), Roger JUDE (suppléant), Christophe LE NINAN, Dimitri TACHAT (suppléant).

Étaient excusés : Laetitia GONCALVES ayant donné pouvoir à Alain BELLAMY, Havva KURT, Jennifer LEGAZ, Pierre-Marie POPOT, Valérie BELLEMARE (suppléante).

Étaient absents : Mickaël LORET, Cédric MOUILLERE.

Secrétaire de séance : Hélène DENIEAULT

Délibération n°2026_04 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président du SIRPEC est débattu, le conseil syndical élit son président de séance. En conséquence, M. le Président du SIRPEC s'étant retiré, sous la présidence de Madame la vice-présidente, Hélène DENIEAULT,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la vice-présidente s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à Réaliser Investissement	RESULTAT GLOBAL
Recettes	514 042.26 €	55 320.71 €	- €	569 362.97 €
Dépenses	462 130.68 €	45 161.12 €	2 236.80 €	509 528.60 €
Résultat de l'exercice	51 911.58 €	10 159.59 €	- 2 236.80 €	59 834.37 €
Résultat antérieur reporté	68 165.50 €	- 49 650.53 €	- €	18 514.97 €
Résultat de clôture	120 077.08 €	- 39 490.94 €	- 2 236.80 €	78 349.34 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Président du SIRPEC étant sorti au moment du vote, le conseil syndical délibère sur le compte financier unique du Président de l'exercice 2025 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil Syndical, après avoir ouï l'exposé de Madame la vice-présidente approuve, à l'unanimité, le CFU du budget du SIRPEC pour l'année 2025

Délibération n°2026_05 : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical, qui a entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, que ce compte présente un excédent en section de fonctionnement de 120.077,08 €, un déficit de la section d'investissement de 39.490,94 € et un déficit de reste à réaliser de 2.236,80€.

En application de l'instruction comptable publique M57, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de clôture 2025 comme suit sur le budget primitif 2026

*L'inscription sur la section de fonctionnement, en "Résultat de fonctionnement reporté" (compte R002) de la somme de + 78.349,34 €,

*L'inscription sur la section d'investissement, en "Résultat d'investissement reporté" (compte D001) de la somme de de 39.490,94 €.

*L'inscription sur la section d'investissement, en "Excédent de fonctionnement capitalisé" (compte R1068) de la somme de de 41.727,74 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture 2025 comme exposé ci-dessus, sur le budget primitif 2026.

Délibération n°2026_06 : Participation 2026 des communes adhérentes

Monsieur le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé une participation globale des communes adhérentes de 400.000 €.

Il convient de répartir cette somme, suivant la convention de participation établie en 2021, comme suit :

400 000.00 €	MATERNELLE 28% :				112 000.00 €	PRIMAIRE 72% :				288 000.00 €	PARTICIPATION TOTALE
	Hab. 2026	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	Hab. 2026	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	
			56 000.00 €	56 000.00 €				144 000.00 €	144 000.00 €		
BRICONVILLE	275	4	8 901.73 €	4 072.73 €	12 974.46 €	275	20	22 890.17 €	23 801.65 €	46 691.83 €	59 666.29 €
CHALLET	442	16	14 307.51 €	16 290.91 €	30 598.42 €	442	25	36 790.75 €	29 752.07 €	66 542.82 €	97 141.24 €
CLÉVILLIERS	790	23	25 572.25 €	23 418.18 €	48 990.44 €	790	68	65 757.23 €	80 925.62 €	146 682.85 €	195 673.28 €
FRESNAY-LE- GILMERT	223	12	7 218.50 €	12 218.18 €	19 436.68 €	223	8	18 561.85 €	9 520.66 €	28 082.51 €	47 519.19 €
TOTAL /	1730	55	56 000.00 €	56 000.00 €	112 000.00 €	1730	121	144 000.00 €	144 000.00 €	288 000.00 €	400 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical vote, à l'unanimité, la répartition par commune de la participation telle que proposée ci-dessus.

Délibération n°2026_07 : Budget Primitif 2026

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SIRPEC Budget 2026 SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Articles	Articles M57	Libellé	2025 Réalisé au 31/12/2025	2026 budget primitif 2026
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 956.47	161 007.00
012		CHARGES DE PERSONNEL	312 182.83	353 285.00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 725.67	16 785.00
66		CHARGES FINANCIERES	2 265.71	1 067.00
68		DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIR		2 818.69
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		58 289.30
TOTAL DES DEPENSES			462 130.68	593 251.99
RECETTES				
013		ATTENUATION DE CHARGES	242.34	2 500.00
70		produits des services du domaine et des ventes diverses	112 189.22	112 000.00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	401 572.63	400 400.65
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.83	
76		PRODUITS FINANCIERS	2.64	2.00
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	34.60	
RECETTES DE L'EXERCICE			514 042.26	514 902.65
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPOTES	68 165.50	78 349.34
TOTAL DES RECETTES			582 207.76	593 251.99
Balance dépenses - recettes			120 077.08	

SECTION D'INVESTISSEMENT

SIRPEC
BP 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Articles	Articles M57	Libellé	2025	2026	
			Réalisé au 31/12/2025	budget primitif 2026	Budget 2026
001		DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	49 650.53	39 490.94	39 490.94
16		EMPRUNTS	40 981.52	32 954.14	32 954.14
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 179.60	33 805.16	36 041.96
23		IMMOBILISATIONS EN COURS			
TOTAL DES DEPENSES			94 811.65	106 250.24	108 487.04

RECETTES

Articles	Articles M57	Libellé	2025	2026	
			Réalisé au 31/12/2025	budget primitif 2026	Budget 2026
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	54 275.71	47 897.74	47 897.74
13		SUBVENTION	1 045.00	2 300.00	2 300.00
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		58 289.30	58 289.30
RECETTES DE L'EXERCICE			55 320.71	108 487.04	108 487.04
001		EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE :			
TOTAL DES RECETTES			55 320.71	108 487.04	108 487.04

Balance dépenses - recettes	-39 490.94	2 236.80	-2 236.80	
-----------------------------	------------	----------	-----------	--

En conséquence, le projet de Budget Primitif 2026 tel que présenté, est approuvé, à l'unanimité – tant au niveau de la Section de Fonctionnement qu'au niveau de la Section d'Investissement par les membres du conseil syndical.

Date de la séance : 04 mars 2026
Date de la convocation : 18 février 2026

nombre de conseillers en exercices : 12
présents : 8 (7 pour le 1^{er} point)
Votants : 9 (7 pour le 1^{er} point)
Pouvoirs : 1
Le Président, Alain BELLAMY

Affiché le 05 mars 2026

